



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 05

Affiché le mercredi 3 juin 2015

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Quinze, le jeudi 28 mai, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON, Maire.

Etaient présents (31) :

Monsieur BRÉTILLON, Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSTMANTIER, Monsieur GAILHAC, Monsieur CRON, Madame CAMPOS-BRÉTILLON, Monsieur TURANO, Madame HERBERT, Monsieur MIROUDOT, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur BOCCARA, Monsieur DROUVILLÉ, Madame CERTIN, Monsieur ROURE, Madame MENOUE, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame GONNET, Madame EL HARTI, Madame MEUNIER, Monsieur MAZURE, Madame GRUBER, Madame KADOUCHE, Monsieur BENOIT, Monsieur GABISON, Monsieur BELLAÏCHE, Madame UDDIN, Madame BERTRAND, Madame GRATIET.

Etaient excusés (4) :

Madame LYET (pouvoir Mme LEHOUT-POSTMANTIER), Monsieur CARREL (pouvoir Mme MAGNE), Madame MOLINA (pouvoir M. CRON), Monsieur RAMBAUD (pouvoir M. BELLAÏCHE).

Monsieur BELLAÏCHE et Madame UDDIN sont partis à 20 h 50, pendant l'étude du point 11.

1) Désignation du Secrétaire de séance : Madame Caroline CAMPOS-BRÉTILLON.

2) Adoption Procès-verbal séance du 9 avril 2015.

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 9 avril 2015.

3) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4) Installation d'un nouveau conseiller municipal : Raphaël GABISON.

5) Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 15/036

Le Conseil municipal, conformément à l'article L2122-10 du CGCT, décide que le nouvel adjoint sera placé au dernier rang dans le tableau des élus.

Après appel à candidature lancé par Monsieur le Maire, le Conseil municipal procède à l'élection du nouvel adjoint au Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue :

Résultat du scrutin :

Nombre de votants :	35
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	5
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

Candidat Delphine HERBERT:	30
----------------------------	----

Madame Delphine HERBERT est proclamée élue

Le tableau des Adjointes au Maire est ainsi modifié comme suit :

- Premier Adjoint au Maire: Monsieur Hervé GICQUEL
- Deuxième Adjoint au Maire: Madame Marie-Hélène MAGNE
- Troisième Adjoint au Maire : Monsieur Patrick SEGALAT
- Quatrième Adjoint au Maire : Madame Chantal LEHOUT
- Cinquième Adjoint au Maire : Monsieur Benoît GAILHAC
- Sixième Adjoint au Maire : Monsieur Jean-Pierre CRON
- Septième Adjoint au Maire: Madame Caroline CAMPOS
- Huitième Adjoint au Maire : Monsieur Pascal TURANO
- Neuvième Adjoint au Maire: Madame Delphine HERBERT

Madame Delphine HERBERT, nouvellement élue, percevra les indemnités fixées par la délibération n° 2014-050 du 5 avril 2014, à compter du 1^{er} juin 2015.

6) Modification de la composition des commissions municipales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 15/037

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, à 14 les membres de la commission « Patrimoine et Aménagement Durable du Territoire » et désigne Monsieur Raphaël GABISON comme nouveau membre de cette commission.

Le Conseil municipal désigne Mme Delphine HERBERT comme nouveau membre de la Commission « Jeunesse, Animation, Sports et Culture », en remplacement de Madame Valérie FRUAUT, et fixe à 11 les membres de la Commission « Finances, Administration Générale et Moyens Généraux », Madame HERBERT quittant cette Commission.

7) Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne (SAERP) – Approbation de l'augmentation du capital et de la suppression des droits préférentiels de souscription liés à l'augmentation du capital.

Rapporteur : M. BELLAÏCHE

Délibération n° 15/038

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, l'augmentation du capital social de la SAERP SPL d'une somme maximum de 1.328.320 €, permettant d'atteindre un montant global maximum de 3.820.000 €, par création d'actions nouvelles en numéraire, y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec pouvoir à l'Assemblée générale extraordinaire d'arrêter l'augmentation lorsqu'elle aura atteint au moins 75 % de celle-ci, et autorise son représentant à l'assemblée générale à voter en faveur de cette opération, ainsi qu'en faveur de la modification des statuts qui en découlera.

Le Conseil municipal approuve également la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens au profit de toutes collectivités territoriales et leurs groupements situés dans le périmètre administratif de la Région Ile-de-France, y compris aux collectivités actionnaires anciens et autorise son représentant à l'assemblée générale à voter en faveur de cette suppression.

8) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire de l'année 2015 pour la mise en conformité d'un ascenseur au Centre Alexandre Portier à Charenton-le-Pont.

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 15/039

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant aussi élevé que possible, prise sur la dotation d'action parlementaire annoncée d'un montant de 10 000 €, et à signer tous les documents qui interviendront dans le cadre de cette demande de subvention.

Le Conseil municipal décide d'affecter ladite subvention à la restauration de l'ascenseur du Centre Alexandre Portier à Charenton-le-Pont.

9) Attribution de subventions communales et départementales au titre de l'année 2015.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 15/040

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »)**, de répartir les subventions destinées aux associations, s'élevant à 554 950 € et 7 970 € pour la répartition communale et à 18 920 € pour la Dotation Départementale de Fonctionnement.

10) Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Charenton-le-Pont.

Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON

Délibération n° 15/041

Le Conseil Municipal approuve, **à la majorité (5 voix contre – groupes « Charenton avant tout », « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »)**, la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département – Le Parisien – Editions du Val-de-Marne – et publié au recueil des actes administratifs de la Commune.

Le dossier du P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Charenton-le-Pont – service Urbanisme – 49 rue de Paris – ainsi qu'à la Préfecture du Val-de-Marne –

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – avenue du Général de Gaulle à Créteil (94000) – aux jours et heures d'ouverture habituelle au public et sur le site Internet de la Ville.

La présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception en préfecture et après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (affichage en mairie durant un mois et insertion dans un journal).

11) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'Autorisation Spéciale pour des travaux d'aménagement de la place Henri IV située dans le périmètre de l'Hôtel de Ville, classé Monument Historique.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 15/042

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer une demande d'Autorisation spéciale pour les travaux d'aménagement de la place Henri IV située dans le périmètre de l'Hôtel de Ville, classé Monument Historique.

12) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour le remplacement des garde-corps de l'école maternelle Port aux Lions.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 15/043

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le remplacement des garde-corps de l'école maternelle Port aux Lions.

13) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour le changement des fenêtres de la crèche du Petit Château.

Rapporteur : Mme MEUNIER

Délibération n° 15/044

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement des fenêtres de la crèche du Petit Château.

14) Actualisation des plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2016.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 15/045

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe : « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)**, d'actualiser les plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2016 dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de la pénultième année, soit + 0,4 % par rapport à l'année 2015 (source INSEE).

Il sera fait application des tarifs avec recouvrement au « fil de l'eau », à savoir :

catégorie	procédé technique	superficie	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes	non numérique	= ou < 50m ²	15	15,3	15,4
	numérique	= ou < 50m ²	45	45,9	46,1
	non numérique	= ou > 50m ²	30	30,6	30,7
	numérique	= ou > 50m ²	90	91,8	92,2
les enseignes	non numérique	< ou = à 7m ²	exonéré	exonéré	exonéré
		> à 7m ² et < ou = à 12m ²	15	15,3	15,4
		> à 12m ² et < ou = à 50m ²	30	30,6	30,7
		> à 50 m ²	60	61,2	61,4

15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché public de Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance (CREM) pour l'amélioration et la garantie de Performance Energétique portant sur les bâtiments de la Ville de Charenton-le-Pont avec la société CRAM.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 14/046

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché public de performance énergétique avec la société CRAM SAS, dont le siège social est au 203 rue Démidoff 76600 Le Havre, pour un montant décomposé comme suit :

Pour les quatre-vingt-quatre mois :

- Prix de la tranche ferme : 4 190 936,67 € HT soit 5 029 124 € TTC
 - Prix des prestations de conception-réalisation : 2 499 916,67 € HT, soit 2 999 900 € TTC
 - Prix des prestations d'exploitation-maintenance : 1 040 014,00 € HT, soit 1 248 016,80 € TTC
 - Prix du gros entretien renouvellement (GER) : 607 726 € HT, soit 729 271,20 € TTC
 - Prix des prestations d'information et de sensibilisation : 43 280 € HT soit 51 936 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle n°1 : 13 540 € HT, soit 16 248 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle n°2 : 19 110 € HT, soit 22 932 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle n°3 : 20 387 € HT, soit 24 464,40 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle n°4 : 9 278 € HT, soit 11 133,60 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle n°5 : 22 260 € HT, soit 26 712 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle n°6 : 20 397 € HT, soit 24 476,40 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle n°7 : 90 491 € HT, soit 108 589,20 € TTC

Pour la période de reconduction annuelle :

- Prix de la tranche ferme : 233 196 € HT, soit 279 835,20 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle 1 : 1 727 € HT soit 2 072,40 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle 2 : 2 595 € HT soit 3 114 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle 3 : 2 738 € HT soit 3 285,60 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle 4 : 1 127 € HT soit 1 352,40 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle 5 : 2 985 € HT soit 3 582 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle 6 : 2 751 € HT soit 3 301,20 € TTC
- Prix de la tranche conditionnelle 7 : 12 573 € HT soit 15 087,60€ TTC

Fin de séance : 21 h 10